

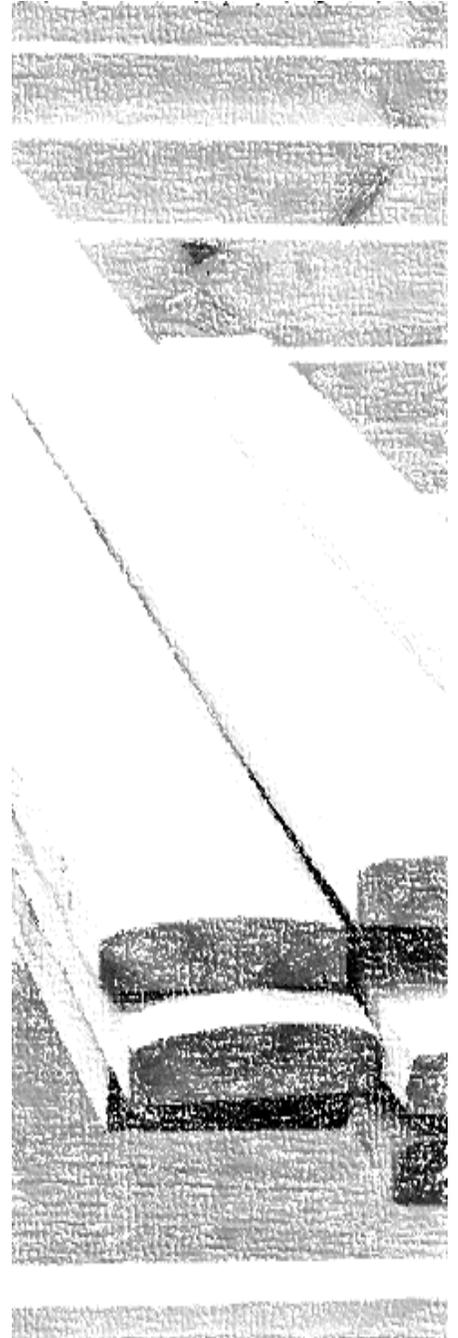


**Wood Preservation Canada**  
**Préservation du bois Canada**

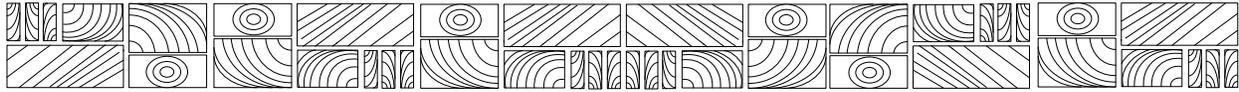
# GUIDE DE SPÉCIFICATION

No. WPC – 04-2022

## Bois de construction en bâtiment



Préservation du bois Canada • 613-737-4337 • [info@woodpreservation.ca](mailto:info@woodpreservation.ca) Préservation du bois Canada fournit cette information à partir de sources considérées comme vraies. Cependant, ni PBC ni ses membres ne garantissent l'exactitude des informations publiées dans le présent document et ces parties ne sont pas responsables des erreurs, omissions ou dommages résultant de ou liés à son utilisation. Ce document est publié en sachant que WPC, ses membres et les auteurs fournissent des informations, mais ne tentent pas de rendre des services d'ingénieries ou d'autres services professionnels.



**Présentation du produit**

Le bois est utilisé dans la construction de bâtiments depuis des siècles et sa popularité ne cesse de croître. Les matériaux de construction provenant de ressources renouvelables, tels que les sciages et les produits de bois d’œuvre, continuent de gagner en popularité, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, car ces produits requièrent moins d’énergie et émettent moins de gaz à effet de serre (GES) et de polluants au cours de leur cycle de vie que les matériaux de construction à forte intensité énergétique.

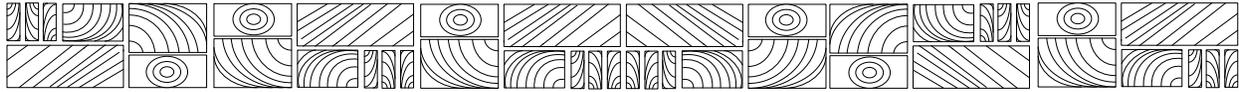
Les produits à base de bois sont très fonctionnels et rentables. L’ajout d’un traitement de préservation garantit la durabilité dans les usages exposés, ce qui prolongera davantage le cycle de vie du produit.

Pour plus de détails sur la fabrication et les exigences dimensionnelles et physiques des sciages non traités et du bois d’œuvre utilisé dans la construction de bâtiments, veuillez consulter les règles de classification pour le bois d’œuvre canadien de la Commission nationale de classification des sciages. Les renseignements contenus dans ce guide portent sur les exigences pour le bois traité sous pression utilisé dans la construction de bâtiment, comme le prescrit la série de normes CAN/CSA O80 - 21 Préservation du bois®.

**Utilisations des sciages et du bois d’œuvre et classes d’emploi connexes**

Les sciages et le bois d’œuvre dans la construction de bâtiment peuvent être soumis à une grande variété de menaces de moisissures. Par conséquent, ils appartiennent à un large éventail de classes d’emploi, allant de CE1 pour les sciages utilisés dans les usages hors sol intérieur à CE4.2 pour les usages en contact avec le sol ou l’eau douce pour les poutres de soutien en bois d’œuvre dans les structures résidentielles ou commerciales. Pour les détails complets concernant les spécifications de traitement des sciages et des produits de bois d’œuvre utilisés dans la construction de bâtiment, consultez le point 5 de la norme CAN/CSA O80.1 – 21 - classes d’emploi pour les produits spécifiques, usages et conditions d’exposition.

<b>Classes d’emploi - Exemples généraux d’usages et d’expositions des sciages et du bois d’œuvre</b>			
<b>Usage</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Expositions courantes</b>	<b>Classe d’emploi</b>
À l’intérieur - hors sol – sec	Protégé contre les intempéries et autres sources d’humidité	Les insectes	CE1
À l’intérieur - hors sol – humide	Protégé contre les intempéries, mais pouvant être exposé à l’humidité	Champignons décomposeurs et insectes	CE2
À l’extérieur - hors sol – non revêtu et évacue l’eau rapidement	Protégé contre les intempéries par un revêtement ou un bardage et non exposé à un mouillage prolongé	Champignons décomposeurs, champignons défigurants, pourriture molle et insectes	CE3.1



## SPÉCIFICATION DE BOIS DE CONSTRUCTION EN BÂTIMENT

WPC – 04-2022

À l'extérieur - hors sol – revêtu ou évacue l'eau lentement	Exposé à toutes les intempéries, conditions d'exposition normales	Champignons décomposeurs, champignons défigurants, pourriture molle et insectes	CE3.2
Contact avec le sol ou l'eau douce Hors sol - usage essentiel ou contact potentiel avec le sol ou l'eau douce	Exposé à toutes les intempéries; conditions d'exposition normales	Champignons décomposeurs, champignons défigurants, pourriture molle et insectes	CE4.1
Contact avec le sol ou l'eau douce - danger élevé de moisissure éléments de charpente essentiels ou difficiles à remplacer.	Exposé à toutes les intempéries; fort potentiel de moisissure, comme Fondations permanentes en bois	Champignons décomposeurs, champignons défigurants, pourriture molle et insectes (avec potentiel accru de biodétérioration)	CE4.2

### Systèmes de préservation utilisés dans le traitement des sciages et du bois d'œuvre utilisés dans la construction de bâtiment

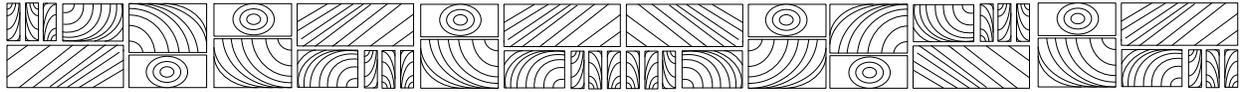
Classe d'emploi	CAQ*	AACZ	AC-B	ACC**	ACM	CMQ	SBX
CE1	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
CE2	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
CE3.1	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
CE3.2	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
CE4.1	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
CE4.2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

\*CAQ - Inclus les types A, C et D

\*\* À utiliser uniquement conformément aux exigences de l'ARLA Les fondations en bois sont un exemple de classe d'emploi autorisée

### Systèmes de préservation utilisés dans le traitement des produits à usage résidentiels

Nom chimique	Abréviation	Classes d'emploi autorisées
Cuivre alcalin quaternaire, type A	CAQ - A	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1
Cuivre alcalin quaternaire, type C	CAQ - C	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1
Cuivre alcalin quaternaire, type D	CAQ - D	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1
Arséniate ammoniacal de cuivre et de zinc	AACZ	CE4.2
Azole de cuivre, type B	AC-B	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1
Arséniate de cuivre chromaté	ACC	CE4.2
Azole de cuivre micronisé	ACM	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1
Cuivre micronisé quaternaire	CMQ	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1
Bore inorganique	SBX	CE1, CE2



**Enregistrement du produit**

Les agents de préservation du bois et leurs utilisations sont réglementés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

**Normes de référence recommandée**

National Lumber Grades Authority (NLGA), Standard Grading Rules for Canadian Lumber (2014)

CAN / CSA – O322 – 02 (R2012) – Procédure de certification des matériaux en bois traités en bois traités sous pression à utiliser dans les fondations en bois traité\*

CAN / CSA – S406 - 16 – Spécification des fondations en bois permanents pour les logements et les petits bâtiments\*

Séries de normes CAN / CSA O80-21, Préservation du bois

Source © 2021 Association canadienne de normalisation

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (exerçant ses activités sous la dénomination de Groupe CSA), le document est reproduit à partir de la norme de Groupe CSA, « CAN/CSA-O80 SÉRIE-F15 Préservation du bois », dont la licence et les droits d'auteur appartiennent à Groupe CSA, 178 Rexdale Boulevard, Toronto (Ontario), L4W 5N6. Ce document réimprimé ne correspond pas à la position complète et officielle de Groupe CSA sur le sujet de référence, laquelle est représentée par la norme dans sa version intégrale. L'utilisation de ce document a été autorisée, mais Groupe CSA n'era pas responsable de la façon dont l'information est présentée et interprétée.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour acheter des normes auprès de Groupe CSA, veuillez consulter le site <http://shop.csa.ca/> ou composer le 1-800-463-6727.